

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ HYDROCARBONS, C14-C18, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <2% AROMATICS

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit HYDROCARBONS, C14-C18, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <2% AROMATICS

Numéro du produit 58150

Synonymes; marques

commerciales

EXXSOL D120

Numéro d'enregistrement

REACH

01-2119457736-27-XXXX

Numéro CE 927-632-8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Applications industrielles diverses Réactif de laboratoire. Intermédiaire pour l'industrie

chimique Produit chimique utilisé pour le synthèse et/ou la formulation de produits industriels ou de laboratoire revêtement de surface Produit d'entretien. gaz de pétrole Lubrifiant. Additif pour carburant. Traitement d'eau. Chimie minière metallurgy Liant Agent de démoulage.

Production de caoutchouc

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar Solutions Belgium N.V.

Riverside Business Park Building G

Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels

Belgium

+32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51

SDS.EMEA@univarsolutions.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence

national

Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.

Sds No. 58150

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé

Asp. Tox. 1 - H304

humaine

Dangers pour l'environnement Non Classé

Date de révision: 06-03-22 Numéro de version: 2.000 Remplace la date: 20-10-20

HYDROCARBONS, C14-C18, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <2% AROMATICS

2.2. Éléments d'étiquetage

Numéro CE 927-632-8

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Mentions de mise en garde P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un

médecin.

P331 NE PAS faire vomir. P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

figurant sur l'étiquette

Informations supplémentaires EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom du produit HYDROCARBONS, C14-C18, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <2% AROMATICS

Numéro d'enregistrement

REACH

01-2119457736-27-XXXX

Numéro CE 927-632-8

Commentaires sur la

composition

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position

confortable pour respirer. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une

gêne persiste.

Ingestion Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir sans indication contraire du

personnel médical. Consulter un médecin immédiatement.

Contact cutané Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souille ou éclaboussé et se

laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin si une gêne

Contact oculaire Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir

largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un

médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ingestion Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Contact cutané L'exposition répérée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

L'apparition des symptômes peut être retardée de 24 à 48 heures. Garder la personne

touchée en observation.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. Les

vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances

importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

Produits de combustion dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes des substances suivantes: Carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Contenir et collecter les eaux d'extinction.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

de l'environnement

Précautions pour la protection Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des Méthodes de nettoyage

conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des

déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations

Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Eviter le contact avec les acides. Eviter le contact avec des oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

5 mg/m³, TWA, Manuf. data

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection







Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains

Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Caoutchouc nitrile. Alcool polyvinylique (PVA). Caoutchouc Viton (caoutchouc fluoré). Epaisseur: > 0.38 mm Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.

Protection respiratoire Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques

> indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Filtre à

particules absolu. EN 136/140/141/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Liquide.

Couleur Incolore à jaune pâle. Odeur Faible. Hydrocarbures.

Seuil olfactif Pas d'information disponible.

Ηq Pas d'information disponible.

Point de fusion <-5°C

Point d'écoulement Pas d'information disponible. Point de congélation Pas d'information disponible.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

240 - 290°C

> 100°C Point d'éclair

Taux d'évaporation Pas d'information disponible. Facteur d'évaporation Pas d'information disponible. Inflammabilité (solide, gaz) Pas d'information disponible.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites

d'explosibilité/inflammabilité: 6.5 %

Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 0.4 % Limite supérieure

d'explosivité

Autre inflammabilité Pas d'information disponible.

Pression de vapeur < 0.1 hPa @ 20°C

Densité de vapeur Pas d'information disponible.

Densité relative 0.80 - 0.822 @ 20°C

Densité apparente Pas d'information disponible.

Solubilité(s) Non-miscible à l'eau.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Température d'auto-

inflammabilité

240°C

Température de décomposition

Pas d'information disponible.

Viscosité 3.8 - 5.5 mm2/s @ 20°C

Propriétés explosives N'est pas considéré comme explosif.

Explosif sous l'influence d'une Pas d'information disponible.

flamme

Propriétés comburantesNe répond pas aux critères de classification des comburants.

9.2. Autres informations

Autres informations Non disponible.

Indice de réfractionPas d'information disponible.Taille de particulesPas d'information disponible.Poids moleculairePas d'information disponible.

Volatilité Pas d'information disponible.

Concentration de saturation Pas d'information disponible.

Température critique Pas d'information disponible.

Composé organique volatile Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Pas d'information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Prévenir l'électricité

statique et la formation d'étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Indéterminé.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres

dangereux gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes des substances suivantes: Carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ > 5000 mg/kg, Orale, Rat OECD 401

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅o cutanée) DL₅o > 2000 mg/kg, Cutanée, Lapin OECD 402

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) DL₅₀ > 5266 mg/m³, Inhalatoire, Rat OECD 403

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

cutanée

Date de révision: 06-03-22 Numéro de version: 2.000 Remplace la date: 20-10-20

HYDROCARBONS, C14-C18, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <2% AROMATICS

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

vitro

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

fertilité

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Inhalation Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Contact cutané L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des

déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: > 10000 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés

aquatiques

CE₅o, 48 heures: >3193 mg/l, Invertébrés d'eau de mer

aquauques

Toxicité aiguë - plantes CE₅₀, 72 heures: >10000 mg/l,

aquatiques

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

Biodégradation - Dégradation 74%: 28 jours

Date de révision: 06-03-22 Numéro de version: 2.000 Remplace la date: 20-10-20

HYDROCARBONS, C14-C18, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <2% AROMATICS

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est non miscible dans l'eau et se répandra à la surface de l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

Méthodes de traitement des Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de

déchets l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des

matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et

au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006

concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que

les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges,

amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)

CAUTION - Chemical may be subject to REACH RESTRICTIONS - see Annex XVII. Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 3

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Canada (DSL/NDSL)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés. DSL

États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Australie (AICS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Japon (ENCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Corée (KECI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Chine (IECSC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Philippines (PICCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Nouvelle-Zélande (NZIOC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Taïwan (TCSI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision: 06-03-22 Numéro de version: 2.000 Remplace la date: 20-10-20

HYDROCARBONS, C14-C18, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <2% AROMATICS

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de

navigation intérieures.

CAS: Chemical Abstracts Service. DNEL: Dose dérivée sans effet.

IATA: Association Internationale du Transport Aérien.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

Kow: Coefficient de partage octanol-eau.

PNEC: Concentration prédite sans effet.

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.

REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement

(CE) n° 1907/2006.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.

MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.

cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.

FBC: Facteur de bioconcentration.

DBO: Demande biochimique en oxygène.

CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.

LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé. NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.

NOAEL: Dose sans effet nocif observé. NOEC: Concentration sans effet observé.

LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.

DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.

LE50: limite d'exposition 50

hPa: Hektopaskal

LL50: Lethal Chargement cinquante

OCDE: Organisation de coopération et de développement économique

POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau Un appareil respiratoire autonome: SCBA

STP Stations d'épuration

COV: Composés organiques volatils

Sigles et abbréviations utilisés Acute Tox. = Toxicité aiguë

dans la classification Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë

Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et

sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la

version précédente.

06-03-22 Date de révision

Numéro de version 2.000

Remplace la date 20-10-20

Numéro de FDS 46743

Statut de la FDS Approuvé.

Mentions de danger dans leur H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

intégralité

Signature Lisa Bland

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.